

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Demander en ligne un permis de conduire à la suite de la réussite à un examen

Accéder au Service en ligne

Téléservice disponible en français uniquement, accessible via FranceConnect ou avec vos identifiants ANTS .

Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Ce téléservice permet de faire une **demande de permis de conduire à la suite de la réussite à un examen**(1^{re} catégorie ou extension).

Vous avez besoin des éléments suivants :

Photo-signature numérique . Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure.

Pièces justificatives au format numérique (pièce d'identité, justificatif de domicile)

Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire

Étapes à suivre :

1/ Se connecter ou créer un compte ANTS

2/ Cliquer sur "Nouvelle demande"

3/ Choisir le motif de votre demande : "Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire"

3/ Compléter les rubriques et ajouter les justificatifs demandés

4/ Confirmer la démarche

5/ Suivre son avancement dans votre espace ANTS

Vous pouvez aussi consulter une **vidéo** sur les différentes étapes de la demande de permis de conduire en ligne

- Permis de conduire

